



## Assemblée Générale Ordinaire du 08 juin 2024

### Rapport Financier

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Comité, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos au 30 avril 2024.

L'exercice 2023/2024 arrêté au 30 avril 2024 se solde par un résultat positif de 28 359,11€, traduisant un excédent des produits sur les charges.

L'augmentation sensible du nombre de licenciés, la bonne maîtrise des frais et le maintien du soutien de nos partenaires nous permet d'atteindre ce résultat.

Les produits se sont élevés à 545 270,64 €. Ils proviennent pour l'essentiel :

- des cotisations demandées aux clubs : 460 223,82 € soit 84% des produits. (socle des licences, assurances, mutations, affiliations)
- des subventions ou aides reçues représentant 11% des produits, par le Conseil Départemental de La Sarthe, La ville du Mans, l'Agence Nationale du Sport, le Crédit Mutuel

Les dépenses de la saison, s'élèvent à 516 911,53 €. Elles se composent :

- du reversement à la Ligue des Pays de La Loire, (socle licences, assurances, mutations et affiliations) et l'aide aux clubs décidée par le comité pour 277 045,22 €, soit 54%
- des frais de personnel pour 137 048,25 €, soit 27%,
- des charges de fonctionnement pour 35 529,53 €, soit 7%
- des charges des différentes commissions pour 67 288,53 €, soit 13%

Le bilan fait état de la situation patrimoniale du Comité de Basket de La Sarthe : à l'actif ce qu'elle possède et au passif ses ressources et ses dettes. Le total du bilan s'élève à 348 801,06€.

En immobilisation sont comptabilisés deux véhicules. L'un d'une valeur de 16 500 €, totalement amorti, et l'autre acquis cette année pour une valeur de 21 490€ qui sera amorti sur 4 ans. Cette acquisition est en partie financée par un emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de 10 000€ à taux zéro sur 48 mois.

L'actif circulant est composé :

- des sommes dues par les clubs 100 120,29 €,
- des fonds disponibles pour 230 324,77 €

Au passif, figurent

- les dettes à moyen et court terme (ce que doit le Comité)
  - o facture due à la Ligue Régionale pour 60 736,84 €,
  - o charges dues pour 60 102,77 €
- les produits perçus d'avance pour 40 371,00 €.
- L'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel pour 8750,02 €
- les capitaux propres avec le résultat de cette année seront positifs de 125 721,63 €.

Le budget prévisionnel de la saison 2023/2024, que vous trouverez ci-après, est construit avec comme hypothèse, un maintien du nombre de licenciés.

Le trésorier, Philippe Chauvin.